



14ème législature

Question N° : 92844	De M. Marc Le Fur (Les Républicains - Côtes-d'Armor)	Question écrite
Ministère interrogé > Justice		Ministère attributaire > Justice
Rubrique >justice	Tête d'analyse >magistrats du siège	Analyse > effectifs de personnel. Côtes-d'Armor.
Question publiée au JO le : 02/02/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice sur la situation délicate du parquet de Saint-Brieuc. En effet, le parquet de Saint-Brieuc a perdu deux magistrats ces derniers mois et ils n'ont toujours pas été remplacés. Officiellement calibré à sept, le parquet fonctionne désormais avec seulement cinq magistrats. Cette situation est d'autant plus préjudiciable que les parquetiers en poste à Saint-Brieuc doivent régulièrement se déplacer à la chambre déléguée de Guingamp, ce qui constitue une singularité par rapport à d'autres parquets et une nouveauté puisque la mise en place de cette chambre déléguée date de 2015. À cause de cette situation, les 5 magistrats éprouvent beaucoup de difficultés à faire face à leurs obligations. Il lui demande de préciser la position du Gouvernement sur ce sujet et d'affecter deux magistrats au parquet de Saint-Brieuc.